

REGLES DU CONCOURS DIARY NOFY 2EME EDITION

Préambule

Diary Nofy est un projet de l'ONG Teach For Madagascar, créé en septembre 2019, pour promouvoir la culture de la lecture, notamment auprès des communautés défavorisées où l'accès aux livres est très limité. En octobre 2019, le premier concours de rédaction d'histoires a été lancé et a attiré près de 300 participants. Les histoires gagnantes ont permis de créer la première édition du livre pour enfants "Diary Nofy". En 2021, 25 000 exemplaires de ce livre ont été distribués gratuitement, principalement dans les écoles primaires publiques de tout Madagascar.

Article 1 : Présentation

Teach For Madagascar organise la seconde édition du concours d'écriture de texte littéraire prosaïque, du genre narratif, ayant une forme de récit, de nouvelle, de conte ou de scénario, et rentrant dans la catégorie enfants.

Article 2 : Durée

Le concours durera deux mois et demi, **du 1^{er} septembre au 15 novembre 2022**. Le résultat final sera annoncé durant la deuxième semaine de **décembre 2022** et sera suivi d'une cérémonie d'appréciation et de remise des prix aux gagnants (date et lieu à préciser).

Article 3 : Participants

- 3.1- Le concours est ouvert à tous les auteurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, de nationalité Malagasy résidant à Madagascar ou membre de la diaspora.
- 3.2- Aucune distinction d'âge ni de sexe n'est tenue en compte. Toutefois, les mineurs seront représentés par leur tuteur sur le plan juridique lors de la signature du contrat si leur histoire est sélectionnée.
- 3.3- Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule œuvre littéraire.
- 3.4- Les membres du jury, du comité d'organisation, ainsi que leurs familles ne peuvent pas participer afin d'éviter le conflit d'intérêt et pour assurer l'impartialité durant la sélection des histoires.

Article 4 : Thèmes

- 4.1- Le thème est « Le fihavanana ». Les histoires doivent mettre en valeur une morale bien définie comme le courage, l'initiative, la compassion, l'honnêteté, l'humilité, la confiance en soi, l'unité dans la diversité, l'identité culturelle, la lutte contre la discrimination, la lutte contre le harcèlement,
- 4.2- L'œuvre doit être neutre et n'illustrant en aucun cas des valeurs religieuses ou une idéologie de parti politique quel qu'il soit.
- 4.3- L'œuvre peut être inspiré d'un mythe, d'une tradition orale ou de personnages légendaires de la culture Malagasy. Toutefois, l'histoire doit être inédite et l'auteur doit garder une certaine originalité propre à lui seul.
- 4.4- L'audience cible est constituée, principalement de lecteurs âgés de 9 à 15 ans, surtout les enfants vivant dans des milieux défavorisés et ayant un niveau de lecture relativement faible.

Article 5 : Langues

- 5.1- Le participant choisira entre la langue Malagasy et la langue Française. Une histoire ne peut être composée que dans une seule et unique langue du début jusqu'à la fin.
- 5.2- L'utilisation d'une syntaxe simple pour faciliter une meilleure compréhension pour les enfants est recommandée. Bien qu'un lexique courant soit plus adapté à l'audience, l'insertion de quelques ou plusieurs mots peu fréquents est fortement conseillée afin d'enrichir le vocabulaire des lecteurs.

Article 6 : Conditions de participations

- 6.1- La participation est gratuite.

6.2- La fiche de participation qui se trouve à la fin de ces règlements doit être remplie et jointe avec le document qui contient l'histoire. Les œuvres sont anonymes et le nom de l'auteur ou un quelconque pseudonyme ne peut en aucun cas être mentionné dans le même document que celui de l'histoire.

Article 7 : Conditions de recevabilité

7.1- Le texte doit contenir entre 1000 et 4000 mots. La police utilisée sera Times New Roman de taille 12 et l'interligne sera de 1,5 avec marge normale. Le document doit être livré sous format Word ou PDF.

7.2- L'œuvre ne doit pas avoir été publiée ou paru publiquement ou encore soumis à un précédent appel à concours d'écriture quel qu'il soit. Le plagiat sera sanctionné par la disqualification immédiate du participant.

Article 8 : Dépôt de dossier

8.1- Seuls les œuvres soumises à l'adresse e-mail 2022diarynofycontest@gmail.com sont recevables. Aucun envoi par courrier postal ou dans les boîtes de messageries sur les réseaux sociaux ne sera pris en considération.

8.2- Toute candidature reçue après la date limite de dépôt de dossier est irrecevable. Le participant recevra un accusé de réception par courrier électronique après avoir soumis son œuvre.

Article 9 : Les prix

9.1- Une somme de 2 500 000 Ariary sera partagée entre les lauréats.

9.2- Chaque lauréat recevra un certificat de reconnaissance de la part de Teach For Madagascar pour sa contribution à la vulgarisation de l'accès aux livres dans les Ecoles Primaires Publiques à Madagascar.

9.3- Chaque lauréat recevra également un exemplaire du livre fini après la publication de son histoire.

9.4- L'annonce des noms des gagnants aura lieu dans la deuxième semaine du mois de décembre 2022 sur la page Facebook de Diary Nofy et dans les médias. Le comité d'organisation contactera les lauréats par la suite pour une cérémonie de remise de prix.

Article 10 : Le jury

10.1- Le jury sera composé de professionnels œuvrant dans le domaine de la littérature jeunesse, le cinéma, les théâtres radiophoniques et la bande dessinée.

10.2- Le jury est souverain dans sa décision finale qui ne peut être contestée en aucun cas et pour aucun motif.

Article 11 : Droit de propriété intellectuelle et d'exploitation des œuvres primés

11.1- L'auteur demeure propriétaire de son œuvre. Les lauréats acceptent tacitement la cession des droits relatifs à l'édition de leurs histoires à Teach For Madagascar.

11.2- Teach for Madagascar se réserve le plein droit d'adapter en bande dessinée et en livre jeunesse les textes gagnants sans modifier substantiellement la structure ou l'essence du récit.

11.3- Les lauréats s'engagent à céder les droits d'exploitation, de reproduction, de publication, de représentation et de diffusion de leurs œuvres à Teach For Madagascar ainsi que le droit à d'éventuelles futures impressions nécessaires et conformes aux objectifs de Diary Nofy.

11.4- Si dans le futur, Teach For Madagascar édite les livres à des buts d'entrepreneuriat social, un nouveau contrat d'édition sera proposé aux lauréats.

Article 12 : Adhésion au concours

12.1- Toute candidature ne respectant pas les règlements susmentionnés, relatifs à la participation et à la recevabilité ainsi qu'à la forme exigée, sera automatiquement rejetée et aucune dérogation ne pourra être faite.

12.2- La soumission du dossier de candidature équivaut sans condition ni réserve à l'acceptation de se conformer à ce présent règlement. Tout participant s'engage à respecter la décision finale du jury.

FICHE DE PARTICIPATION DIARY NOFY 2^E EDITION

NOM	
PRENOM(S)	
SEXE	
DATE DE NAISSANCE	
VILLE	
TELEPHONE	
E-MAIL	
TITRE DE L'ŒUVRE	